

- PROCES-VERBAL ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR -

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

PROCES-VERBAL ET AVIS SUR L'ENQUETE PARCELLAIRE. PORTANT SUR :

L'AMENAGEMENT DE LA RD 11 SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DES HERBIERS, DES EPESES ET DE SAINT MARS LA REORTHE, ENTRE LE CONTOURNEMENT SUD DES HERBIERS ET LA BRANCHE NORD DE LA ROCADE DU BOCAGE A L'OUEST DE L'AGGLOMERATION DES EPESES.

Je soussigné **Jean Claude GARNIER**, commissaire enquêteur inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département de la Vendée, au titre de l'année 2021, désigné par Arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée N°21-DRCTAJ/1- 442 en date du 12 juillet 2021 pour assumer les fonctions de commissaire enquêteur dans l'enquête parcellaire ouverte sur le projet de l'aménagement de la RD 11 sur le territoire des communes des Herbiers, des Epeses et de Saint Mars La Réorthe, entre le contournement Sud des Herbiers et la branche Nord de la rocade à l'Ouest de l'agglomération des Epeses.

Conformément à l'Arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée N°21-DRCTAJ/1- 464 en date du 26 juillet 2021 et aux prescriptions réglementaires, notamment des articles R 131-1 à 132-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'emprise indiquée dans le projet de cessibilité est bien conforme à l'objet des travaux tel qu'il résulte de la procédure DUP et que les parcelles visées ont reçu une affectation conforme à l'objet des travaux.

DECLARE :

- Avoir reçu les registres et les dossiers d'enquêtes, après la clôture de l'enquête,
- Avoir examiné les observations annexées aux registres,
- Avoir constaté que 09 observations ont été formulées (05 aux registres et 04 par courriers).

J'ai en conséquence, dressé le présent procès-verbal et je donne **UN AVIS FAVORABLE** à cette enquête parcellaire pour la réalisation de l'opération projetée.

A Chantonnay, le 25 novembre 2021

Le commissaire-enquêteur
GARNIER Jean-Claude

